# Appel à candidature

# le domaine de la prévention des risques

auprès des TPE et PME innovantes dans

#### REGLEMENT

Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie lance un appel à candidature aux TPE et aux PME innovantes et investies dans le secteur de la prévention des risques.

Les lauréats se verront remettre le prix Damir Čemerin lors de la prochaine réunion annuelle du Forum européen sur la réduction des risques de catastrophe (EFDRR), plate-forme du continent européen pour la réduction des risques de catastrophe dont le secrétariat est assuré par les Nations unies et dont la France assure la présidence en 2015.

Le prix Damir Čemerin récompense chaque année la prise en compte locale des risques dans le pays hôte du forum. Cette année, l'accent est porté sur l'implication des TPE et PME dans la gestion des risques. La remise de ce prix à une TPE ou une PME a pour objectif de promouvoir et de valoriser les initiatives prises dans ce domaine au niveau local.

Cet appel à candidature s'inscrit dans une dynamique de mobilisation des acteurs économiques français dans le domaine des risques et de promotion de leur savoir-faire à l'international. Il sera également l'occasion de constituer un réseau de TPE et de PME compétentes et innovantes dans ce secteur.

Ségolène Royal remettra le prix aux lauréats lors de l'ouverture de la 6e réunion annuelle du Forum européen sur la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra à Paris le 7 octobre prochain.

L'Appel à candidature vise à récompenser et à mettre en avant des TPE ou des PME innovantes et investies dans le secteur de la gestion des risques naturels. Les TPE et PME peuvent déposer leur candidature dans l'une des deux catégories suivantes :

- Catégorie 1 : TPE et PME proposant des services ou des produits innovants dans le domaine de la gestion des risques naturels
- **Catégorie 2** : TPE ou PME faisant preuve d'une mobilisation exemplaire pour prendre en compte les risques naturels dans son fonctionnement ou son organisation

Sont éligibles l'ensemble des actions couvrant un ou plusieurs domaines de la gestion des risques :

- connaissance des phénomènes, des aléas et des risques
- surveillance, prévision et alerte
- information préventive et éducation des populations
- prise en compte des risques dans l'aménagement et l'urbanisme
- réduction de la vulnérabilité
- préparation et gestion de crise
- gestion de l'après-crise et retour d'expérience

## LES CRITÈRES DE SELECTION

Catégorie 1 : Les TPE et les PME candidates devront démontrer le caractère innovant de leurs produits ou services, leur impact en matière de gestion des risques, leur reproductibilité ainsi que leur viabilité économique,.

Ainsi, les critères d'évaluation des dossiers sont les suivants :

- innovation : de nature scientifique, technique, sociétale ou organisationnelle ;
- impact local: impact sur la gestion locale des risques et intérêt de leurs produits ou services;
- caractère reproductible : facilité à organiser, produire, développer le produit ou le service, adaptation à différents contextes et possibilité éventuelle de transposition à l'international;
- viabilité économique: étude de marché, rapport coût/performance, lien avec la croissance verte, pérennité.

Catégorie 2 : Les TPE et les PME candidates devront démontrer le caractère volontaire des démarches entreprises ainsi que leur efficacité et leur pérennité, tout en mettant en évidence leur intérêt en matière de gestion des risques.

Ainsi, les critères d'évaluation des dossiers sont les suivants :

- implication : caractère volontaire des mesures mises en place ;
- efficacité: analyse coûts bénéfices ou multicritère, impact des mesures, pérennité des mesures, adaptation à d'autres risques et à d'autres contextes;
- création d'une dynamique locale : collaboration avec d'autres acteurs ;
- innovation : de nature technique, sociétale ou organisationnelle.

#### LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature complets devront être envoyés avant le 7 septembre 2015

- > à l'adresse mail suivante : prix-damir-cemerin@developpement-durable.gouv.fr
- > avec comme titre : Candidature Damir Cemerin NomEntreprise Categorie

En cas de taille importante du dossier, les candidats sont invités à créer un compte, télécharger et transmettre leur dossier via la plateforme ministérielle Mélanissimo :

https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr

Une seule candidature par entreprise sera retenue.

Les dossiers de candidature seront rédigés en français et devront explicitement indiquer la catégorie choisie. Ils comprendront les documents suivants :

#### a . Présentation de l'entreprise :

Elle comprend à minima : la dénomination sociale, le statut juridique, le siège social, le n° SIRET, le nombre de salariés, le capital, les coordonnées.

#### b . Présentation des activités de l'entreprise en lien avec la gestion des risques :

Elle comprend un document explicitant les produits ou services innovants dans le domaine de la gestion des risques, ou les mesures mises en place pour mieux prendre en compte les risques, au regard des critères de sélection.

#### c. Les pièces annexes:

Tout document pouvant apporter des informations complémentaires sur l'entreprise, les services et produits innovants ainsi que leur possible valorisation à l'international dans le cadre de la croissance verte, ou les mesures mises en place pour mieux prendre en compte les risques.

Le jury se réserve le droit de demander des compléments d'information et de mentions légales des documents présentés.

IMPORTANT : les fichiers demandés doivent impérativement être compatibles avec Adobe Acrobat Reader.

#### VALORISATION DES TPE OU PME RÉCOMPENSÉES

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie offrira une visibilité aux lauréats par :

- une remise de prix en présence des représentants de la gestion des risques de l'ensemble du continent européen;
- une valorisation du lauréat sur le site internet du ministère et de ses partenaires ;
- une communication dans la presse spécialisée.

### LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le jury se réunira courant septembre 2015 afin de désigner, en cohérence avec les critères ci-dessus, la TPE ou la PME lauréate du prix Damir Čemerin dans chacune des deux catégories.

#### CONTACT

Pour toute question relative à l'appel à candidature, ou en cas de difficultés concernant l'envoi de documents, merci d' adresser vos courriels à l'adresse :

prix-damir-cemerin@developpement-durable.gouv.fr ou de téléphoner à Jérôme ANDRÉ au : 01 40 81 89 08